

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1683

présenté par

Mme Zitouni, M. Thiébaud, Mme Brunet, Mme Mörch et Mme Michel

ARTICLE 21

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« sont responsables de l'enfant »

les mots :

« exercent l'autorité parentale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.